

LA TRIPLE PEINE DE CLERMAIN

NOM : COMMUNE DE CLERMAIN

ADRESSE : MAIRIE - LE BOURG 71520 CLERMAIN

COURRIEL : mairie-de-clermain@wanadoo.fr

TEL : 03.85.50.83.21 – 06.71.91.37.33

AUTEUR : Michel FAUGERE - MAIRE de CLERMAIN

Présentation

Le village de Clermain, situé à mi chemin entre MACON et CHAROLLES compte 232 habitants au dernier recensement. Arrosé par la Grosne dont il subit régulièrement les débordements, notre village a le triste privilège d'être déjà coupé en deux par la RCEA. Privilège rare qu'il ne partage avec aucune autre commune jusqu'à l'Atlantique.

Les nuisances générées par cet axe routier important sont déjà mal ressenties par les habitants, en particulier par les riverains, mais aussi les autres, car le bruit monte. Cette nuisance étant en constante augmentation en relation avec l'accroissement du trafic ; et ce malgré la mise en place d'un enrobé absorbant à l'aplomb du village. En corollaire bien sûr, les émissions des gaz d'échappement et puis le risque permanent d'accrochage au moment d'aborder la route.

En effet, il n'est pas rare d'être confronté à l'importance du trafic avec beaucoup de difficultés pour s'insérer au milieu d'un train de poids lourds déboulant à plus de 90km/h à moins de 5 mètres les uns des autres bien que sur une portion à une fois une voie !

Le passage le plus rapide possible à deux fois deux voies apparaît donc comme une urgence absolue mais pas à n'importe quel prix.

Développement :

En ce qui concerne la position très particulière de Clermain, plusieurs réflexions s'imposent :

- 1- L'emprise de la route qui sera plus que doublée à la hauteur du village va aggraver la coupure entre la principale zone habitée et le centre bourg comprenant en particulier la Mairie, l'école, la salle des fêtes, et de l'église.
- 2- La réalisation obligatoire d'une structure anti bruit va majorer encore cette fracture en supprimant plus ou moins complètement, en fonction du choix des matériaux, la vue entre les deux parties de la commune.
- 3- Cette majoration d'emprise de la route aura forcément un retentissement sur la Grosne en restreignant son champ d'expansion en cas de crue... et elle monte déjà jusqu'au bourg !

Deux entrepreneurs sont installés le long de cet axe à Clermain.

Un restaurant de bonne réputation et très fréquenté par les entreprises de la région surtout à midi, mais aussi par des particuliers en transit. Le restaurant est bien visible depuis la route, situé pratiquement à côté de la sortie avec une zone de stationnement pratique... Que deviendra t-il masqué par le mur antibruit et une sortie moins évidente surtout si l'échangeur de la route de Matour est déplacé.

Un garage dont l'activité est très dépendante de sa fonction géographique dans l'angle entre la RCEA et le début de la route de Matour (D987) en particulier avec une grosse activité de dépannage .

Une partie non négligeable de ces installations se trouve justement sur l'emprise de la route future il ne peut donc que disparaître de Clermain puisqu'aucune autre possibilité de réimplantation sur la commune n'est possible .Elle serait en zone inondable.

Autrefois, carrefour ferroviaire jusqu'à l'embranchement de la ligne Mâcon – Paray et Macon – La Clayette, Clermain est resté un carrefour routier entre la RCEA et la D987 vers Matour et le Brionnais. De cette situation particulière, Clermain a tiré profit permettant aux habitants une plus grande possibilité d'accès aux différentes entreprises de la région ; que ce soit vers Charolles, Mâcon, Matour, ou vers Cluny. Cette situation avantageuse venant tempérer et faire mieux accepter les nuisances, en particulier, sonores de la route.

Payer pour accéder à la route risque de vite devenir un handicap rédhibitoire, rendant caduque les maigres avantages de la route par rapport aux nuisances pour notre village. Le passage à deux fois deux voies ne peut donc se concevoir pour Clermain que si l'accès à cette route vitale pour le bassin de vie dont nous dépendons et pour lequel nous sommes actuellement un accès, reste libre de toutes contraintes financières. Toute autre solution serait vécue comme une punition imméritée et injuste. Ce serait appliquer à Clermain le principe d'une triple peine :

- Accroissement des nuisances existantes
- Isolement donc désintérêt pour la commune
- Contrainte financière inique pour les habitants.

Vivre à Clermain risquerait de devenir un calvaire permanent, « chronique d'une mort annoncée » pourquoi ?

1- Accroissement des nuisances existantes, le bruit montant, les structures antibruit seront d'un effet limité et ne feront pas obstacle aux émissions de CO2.

Risque d'inondations sévères si le problème de la Grosne n'est pas très sérieusement pris en compte.

2 – Isolement de facto derrière des murs antibruit avec des risques majeurs de perte des activités existantes et désintérêt pour de nouvelles installations en particulier pour la venue de jeunes entrepreneurs sur la commune.

3 – Pénalisation financière grave en cas de route payante car pour une activité professionnelle à Macon avec un trajet aller et retour quotidien, il faudrait compter l'équivalent d'un SMIC par an !

De toute façon on assistera à une dévalorisation foncière considérable des résidences situées le long de la route en particulier au niveau de la Garde où les habitations sont à moins de 50 mètres de la route.... Elles sont également au bord de la route départementale dont le trafic risque de s'accroître de façon anormale. C'est insupportable !

De plus, il a été préconisé que l'on puisse éviter les péages en utilisant les sorties ou entrées libres... Ce qui signifierait que quelqu'un venant de Charolles et qui voudrait éviter le péage de Sainte Cécile sortirait à Clermain en plein village. Et dans l'autre sens depuis Mâcon, il sortirait à La Roche Vineuse pour reprendre la RCEA à la sortie de Clermain avec donc réapparition sur la départementale dans Clermain d'un trafic comparable voir majoré par rapport à celui que existait avant la création de la RCEA.... Il y a 35 ans ! C'est inacceptable et rétrograde !

Il est à noter que dans l'esprit du maître d'ouvrage cette route apparaît essentiellement comme une route européenne de transit. Alors que pour nous il s'agit avant tout de la SEULE ARTERE NOURICIAIRE DE NOTRE TERRITOIRE .Nous n'avons aucune autre suppléance valable.

Si la RCEA devient autoroute à péage, nous perdrons notre axe routier principal et nous n'aurons plus à notre disposition que quelques routes secondaires vite saturées et difficiles à entretenir par le Conseil général avec report sur ce réseau de la dangerosité de la RCEA.

D'autre part, il a été dit par le maître d'ouvrage que la branche Nord de la RCEA depuis la Communauté de communes de Montceau les Mines jusqu'à Chalon-sur-Saône resterait gratuite puisque la mise à 2x2 voies y est terminée. Dans ces conditions la mise en concession autoroutière avec péage à la branche Sud déjà à 2x2 voies sur une partie de son trajet serait une totale injustice.

Conclusion :

Compte tenu de cette triple peine, la commune de Clermain, unanime, ne peut admettre l'idée d'avoir à payer pour ses déplacements sur le territoire de la Saône-et-Loire. Nous soutenons de toute nos forces toute solution nous permettant de continuer à utiliser « notre route » sans être pénalisés. En ce sens nous sommes tout à fait favorables à la solution préconisée par notre Député Monsieur Gérard VOISIN et développé par le Conseil général en la personne de son Président Monsieur Arnaud MONTEBOURG.

Nous espérons qu'un consensus de tous les élus de Saône-et-Loire puisse se faire dans ce sens en trouvant une juste solution aux problèmes financiers et juridiques, en tenant compte, cela va de soit, des problèmes environnementaux.

Evidemment, une autre solution serait de pouvoir enterrer la route à l'aplomb de Clermain.